

# L'APPRENTISSAGE DE LABORANTIN-E OPTION BIOLOGIE

Cet apprentissage dure trois ans à raison de 3 jours et demi par semaine au laboratoire et d'un jour et demi de cours professionnels dispensés par l'Ecole supérieure de la Santé, place du Château à Lausanne. Un contrat est établi entre l'apprenti-e [ou ses parents s'il-elle n'est pas majeur-e], l'EPFL et le Département de la Formation et de la Jeunesse. Il débouche sur l'obtention d'un certificat fédéral de capacité de laborantin-e option biologie, titre légalement protégé.

## L'apprentissage au laboratoire :

1. une introduction générale aux domaines suivants : préparations d'échantillons, séparations, dessiccation, chauffage et refroidissement, manipulation des gaz, mesures physiques, préparation et compte-rendu des essais,
2. une formation en fermentation sur bioréacteurs incluant : plomberie et connaissance de la tuyauterie, mécanique, électricité, informatique, installation et entretien des sondes, culture en batch, culture en continu,
3. une formation à l'analyse : analyses rapides, séparations chromatographiques, analyses spectroscopiques,
4. une formation à la microbiologie : techniques de colorations cellulaires, ensemencement, isolement, identification, dénombrement, conservation des souches, pratique de la microscopie optique et travaux en conditions stériles,
5. une formation à la biologie moléculaire : Extraction d'ADN et ARN (manuel et robotisé), PCR, dosage de l'ADN, électrophorèse, séquençage, T-RFLP, digestion enzymatique, méthode de clonage.
6. un stage de laboratoire à l'extérieur, dans un autre domaine de la biologie, que l'apprenti peut choisir.

## Les cours professionnels à l'ESSanté :

Les cours théoriques sont donnés par périodes de 3/4 d'heure, et recouvrent les branches suivantes :

bases de la biologie, biologie appliquée, biologie moléculaire, biochimie, chimie, mathématique, informatique, français, anglais, connaissances commerciales, connaissances économiques et civisme

L'apprenti-e dispose de temps et d'assistance au laboratoire pour réviser les notions théoriques.

## Pour déposer sa candidature :

Les candidat-e-s à l'apprentissage doivent justifier d'un bon niveau scolaire équivalent, au minimum, au certificat de Division Supérieure du système scolaire vaudois. Les candidatures doivent être adressées à l'Association Vaudoise des Métiers du Laboratoire [[www.avml.ch](http://www.avml.ch)] accompagnées d'un curriculum vitae et des dernières notes scolaires obtenues. Les candidat-e-s participent ensuite à des tests théoriques, puis des tests pratiques. Celles et ceux qui seront retenu-e-s seront convoqué-e-s pour une visite du LBE et un entretien avec les collaborateurs du laboratoire.